



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 104669

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le fait que la ville de Metz a été victime de profondes injustices lors des arbitrages concernant les récentes restructurations militaires. Suite à cela, un projet d'école vétérinaire avait été élaboré sur le site de l'ancienne base aérienne Metz-Frescaty. Depuis trois ans, les démarches et les interventions se sont succédées en ce sens au niveau parisien et une délégation du ministère de l'agriculture s'était même rendue sur place pour rédiger un rapport. Or, en réponse à diverses démarches, elle a indiqué : « Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle qui a reçu récemment les porteurs de ce projet, leur a demandé de lui adresser un dossier prenant en compte les aspects scientifiques, pédagogiques, organisationnels et financiers de l'opération ». Il y a donc là un retour en arrière puisqu'elle conclut que dès réception de ces éléments, le dossier « fera l'objet d'un examen attentif en concertation avec le ministère de l'agriculture ». Cette affaire traîne depuis trois ans et il serait temps que les pouvoirs publics disent clairement si les engagements du Président de la République en faveur de mesures de compensation des restructurations militaires seront respectés. Le dossier de l'école vétérinaire est lancé depuis trois ans, le ministère de l'agriculture est lui aussi partie prenante depuis trois ans, il est donc surprenant qu'il faille maintenant de nouveaux compléments de dossier et des concertations supplémentaires.

Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui ne disposait d'aucun élément sur ce projet a reçu récemment le directeur de l'Institut national polytechnique de Lorraine qui porte le projet de création d'une école vétérinaire à Metz. Il lui a été demandé de bien vouloir constituer un dossier, en l'absence duquel il est impossible de prendre la mesure de l'opération dans toutes ses dimensions, tant sur le plan scientifique, pédagogique et professionnel que sur celui des moyens en crédits et en personnels. Dès réception, ce dossier fera l'objet d'une instruction attentive en concertation avec le ministère en charge de l'agriculture qui exerce la tutelle sur les quatre écoles vétérinaires existantes. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'attache par ailleurs à renforcer le pôle universitaire de Metz, dans le cadre de la constitution de l'université de Lorraine. L'ouverture à Metz à la rentrée 2011 d'une première année commune aux études de santé ainsi que le développement de la Technopôle participent de ce développement. Les travaux engagés dans le domaine du développement durable dans le cadre de l'opération d'intérêt national prévue à la frontière franco-luxembourgeoise ouvrent également des perspectives tout à fait prometteuses.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104669

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3541

Réponse publiée le : 5 juillet 2011, page 7362